

## COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du  
conseil municipal

Séance du 02 avril 2024



| <i>Nombre de Membres</i>               |    |
|--|----|
| Membres afférents au Conseil municipal | 27 |
| Membres en exercice                    | 25 |
| Nombre de votants                      | 22 |

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, Premier Adjoint

*Présents* : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, A. COLSON, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

*Pouvoirs* :

C. CAVAILLES donne pouvoir à B. BAILLET

M. T. de GOULET donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

L. SAUD donne pouvoir à P. MEGE

J. L. MICHEL donne pouvoir à O. ROMAN

*Absents* : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER

*Secrétaire de séance* : Valérie BOCCASSINO

**Objet : Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2024**

Madame Le Rapporteur propose, après avis de la Commission des Finances, d'allouer une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social, pour un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2024.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2024.

Madame Le Rapporteur demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la subvention au CCAS.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (2 voix contre : S. BONNET et C. VIGO et 1 abstention : R. SAINTOT),

**ARTICLE UNIQUE** : autorise le versement d'une subvention de 5 000 € au CCAS sur l'exercice 2024.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER



Maire de REDESSAN

| <i>Publicité</i>     |  |
|----------------------|--|
| Date de publication  |  |
| Date d'affichage     |  |
| Date de notification |  |